

MAIRIE DU POËT

22 Route Napoléon

05300 LE POËT

☎ 04 92 65 70 11

Fax : 04 92 65 72 92

E-mail secrétariat: mairie.lepoet@free.fr

E-mail maire: mairiedupoet@wanadoo.fr

Le 23 septembre 2016

Convocation du Conseil Municipal

Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Le mercredi 28 septembre 2016 à 18 heures 30

Salle du Conseil

MAIRIE

05300 le poët

ORDRE DU JOUR :

- Tarif stade
- Avenant marché place de Charrette
- Voirie subvention Conseil Départemental
- Décision modificative
- Motion hopital de Laragne

Divers

- Tarif cantine
- Association passion
- Intercommunalité
- Vigipirate école
- Association petit patrimoine (Chapelle St Anne)

Dans l'attente de cette rencontre, je vous prie d'agréer, Cher(e) collègue, l'expression de mes salutations dévouées.

Le Maire
Jean-marie TROCCHI

COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mercredi 28 septembre 2016

Séance Ordinaire 18 heures 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 13

Date de convocation : vendredi 23 septembre 2016

LE 28 septembre 2016 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de TROCCHI Jean-Marie, Maire.

PRESENTS : Jean-Marie TROCCHI, Georges PAPEGAY, Bernard NEAU, Djamila AKRAOUI, Claude DESNOËS, Bruno BAILLON, Geneviève GIVAUDAN, Marie-Anne GUICHARD, Pierre DOL, Robert BELLOTTO, Annie BLEUSE, Alain MONTAY

REPRESENTES : Danielle FAY

ABSENTS : Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Gautier AILLAUD

Secrétaires de séance : Bernard NEAU - Georges PAPEGAY

DE 2016 81- Vote de crédits supplémentaires n°2 - Budget général Le Poët à 12 voix "Pour" et 1 "abstention" :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci- dessous.

FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL :	0.00	0.00

INVESTISSEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
--	----------	----------

21571 - 39	Matériel roulant	5000.00	
2312 - 61	Agencements et aménagements de terrains	-26000.00	
2313 - 51	Constructions	5000.00	
2313 - 55	Constructions	45248.00	
2315 - 39	Installat°, matériel et outillage techni	-4000.00	
2315 - 55	Installat°, matériel et outillage techni	-25248.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
--	----------	----------

6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	400.00	
60622	Carburants	-400.00	

DE 2016 82- Motion du conseil de surveillance à 12 voix "Pour" et 1 "abstention" :

Nous, les membres du conseil municipal réunis en séance ce mercredi 28 septembre 2016 adoptons cette motion à 12 voix "Pour" et 1 "Abstention" adressée au directeur général de l'Agence Régionale de Santé.

"Le contexte financier particulièrement difficile imposé par l'Agence Régionale de Santé avec une réduction budgétaire de 2.5 M€ représentant la suppression de 60 postes d'ici 2020, ne permet plus aux personnels médicaux et paramédicaux du Centre Hospitalier Buëch Durance d'envisager la continuité de leurs missions en psychiatrie.

C'est pourquoi, nous tenons à réaffirmer la spécificité psychiatrique départementale du Centre Hospitalier Buëch Durance et son rôle essentiel pour la qualité des soins de proximité dispensés dans ses différentes structures implantées sur l'ensemble du territoire des Hautes-Alpes.

Nous soulignons que le département des Hautes- Alpes ne dispose pas d'alternative à l'offre de soins publique en psychiatrie et que la diminution des moyens financiers de l'établissement réduira inmanquablement l'accès aux soins pour tous, objectif prioritaire de la loi du 26 janvier 2016 sur la modernisation de notre système de santé.

Nous nous opposons donc à la réduction drastique des moyens du CH BUECH DURANCE imposée par le Ministère de la Santé".

DE 2016 83- Tarif stade à 12 voix "Pour" et 1 "Abstention" :

- **ACCEPTE** La mise à disposition des installations sportives du stade pour des associations sportives extérieures.
- **FIXE** à 30€ la mise à disposition par entraînement (frais éclairage, eau des douches et tonte de la pelouse) le traçage étant réalisé par les demandeurs
- **AUTORISE** Le Maire à signer les conventions avec les demandeurs.

DE 2016 84- Avenant marché place de Charrette à 12 voix "Pour" et 1 "Abstention":

- **AUTORISE** le Maire à signer un avenant avec l'entreprise Poincelet portant le marché de l'aménagement de la place Charrette à 44 044.70€ HT suite à des prix nouveaux et à des travaux complémentaires (pose de deux candélabres d'éclairage public, dalle de béton désactivé).
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier.

La séance est levée à 19h04.

LE MAIRE

Jean-Marie TROCCHI

